

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 252 MARS 2014

HUMEUR DE BLÉ INDISSOCIABLE

Signe d'inquiétude, le marché du blé était reparti rapidement à la hausse début mars. Inquiétude due au déficit hydrique qui affectait les grandes zones de production sur la planète, sauf en Europe de l'Ouest, et à l'éventuel retour du phénomène météorologique El Niño. Inquiétude causée également par les événements en Ukraine, 6^{ème} pays exportateur.

De tels moments mettent en relief la capacité de l'Europe de l'Ouest, seule grande zone productive bénéficiant d'un climat tempéré, à pouvoir approvisionner régulièrement en abondance les pays durablement les plus importateurs, ceux des autres rives de la Méditerranée. Cette capacité, à laquelle la France contribue puissamment en cultivant 35 % des surfaces de blé de l'ex-Europe

à 15, doit être développée. C'est indispensable au regard de l'ampleur que prend chaque année le défi alimentaire, mais pas seulement. Ce qui se passe en Ukraine doit également alerter. L'Union européenne, politiquement faible déjà face à la Russie, ne peut se permettre en plus de lui céder de son pouvoir vert en la laissant gagner du terrain dans l'approvisionnement du Maghreb, du Proche- et du Moyen-Orient.

L'Europe n'a moins que jamais le droit de faillir, de s'en laisser imposer par ceux pour lesquels la protection de l'environnement passe forcément par un recul des cultures et par l'interdiction de techniques et innovations. Il n'y a d'autre voie pour elle et pour la France que de produire plus et produire mieux, indissociablement.

FILIÈRES

DE NOUVELLES DIMENSIONS POUR L'INTERPROFESSION CÉRÉALIÈRE

Un accord a été signé début mars entre les membres d'Intercéales^(*), l'interprofession céréalière, en vue de renforcer ses apports à la dynamique du secteur. Sa mise en œuvre est maintenant liée à une décision du ministre de l'Agriculture de l'étendre à toutes les entreprises concernées.

L'accord prévoit qu'en plus des producteurs de céréales et des entreprises de meunerie, les organismes de collecte des céréales (coopératives et négociants en grains) cotisent désormais à l'interprofession. Cet accroissement de moyens ira de pair avec une extension du champ d'action d'Intercéales aux procédures de normalisation, de contractualisation et de sécurité sanitaire relatives aux grains et aux produits transformés.

L'accord porte également sur un relèvement de la cotisation des producteurs de céréales, le premier depuis la création de l'interprofession il y a 10 ans. Ce relèvement a notamment pour objet de conforter les moyens affectés par ARVALIS, l'institut technique des céréaliers, à deux domaines d'investigation complémentaires : d'une part, l'évaluation des caractéristiques physico-chimiques des grains les plus appropriées aux diverses transformations industrielles ; d'autre part, la caractérisation des grains issus d'une même variété (d'un même génome) selon les milieux naturels dans lesquels elle peut être cultivée.

^(*) Producteurs de céréales, coopératives, négociants en grains, meuniers, fabricants d'aliments du bétail, amidonniers

ENCORE PLUS DE BLÉ À PRIX FIXE EN 2015 ET 2016 POUR MCDONALD'S EN FRANCE

McDonald's France, son fabricant de petits pains – East Belt –, les Grands Moulins de Paris et les coopératives céréalières Valfrance, France Gâtinais Céréales et Beauce Gâtinais Céréales ont prolongé en février le contrat pluriannuel qui les liait depuis 2012. Un nouveau venu, le groupe coopératif Axéreal, l'un des premiers collecteurs de grains en France, s'est joint à eux.

Ce nouveau contrat porte sur 17 000 tonnes de blé de chacune des récoltes 2015 puis 2016 et garantit à ses protagonistes un prix fixe. Les 17 000 tonnes correspondent à près de 50 % des besoins annuels de petits pains pour hamburger de McDonald's France et représentent presque le double des volumes sur lesquels portait le contrat de 2012.

Alors que le marché du blé est sujet à une grande volatilité depuis quelques années, ce type de contrat offre aux agriculteurs plus de visibilité sur leur prix de vente par rapport à leur prix de revient. Sortie exploitation base moisson, ce prix de vente devrait s'élever à quelque 235 €/tonne pour les blés améliorants, en augmentation de 5 à 6 % sur le prix du précédent contrat, et à 170 €/t, sans changement, pour le blé non améliorant.

USA : LA CHIMIE DU VÉGÉTAL EN BONNE PLACE DANS LA NOUVELLE LOI AGRICOLE

La nouvelle loi agricole américaine votée début février, l'Agricultural Act, a affecté 881 millions de dollars sur 10 ans aux programmes figurant dans sa partie Energy. Les républicains de la Chambre des représentants, qui voulaient amputer les dépenses consacrées à ces programmes par rapport à l'existant, se sont finalement inclinés devant le Sénat. En outre, lesdits programmes sont désormais étendus à l'ensemble de la chimie du végétal et la budgétisation des fonds prévus en leur faveur est garantie.

Trois programmes principaux se distinguent.

Le « Biomass Crop Assistance Program » subventionne les farmers pour la production de végétaux destinés aux carburants celluloseux et à la chimie du végétal ; en outre, le ministre de l'Agriculture (USDA) doit mettre sur pied des dispositifs d'assurance spécifiques à ces cultures.

Le « Biorefinery Assistance Program » est destiné lui à soutenir des investissements dans les énergies renouvelables de seconde génération et dans la chimie de la biomasse. Enfin, le « Biobased Markets Program » a pour objet d'inciter à l'achat de produits bio-énergétiques et bio-chimiques dans le cadre de marchés publics (approvisionnement de l'US Navy en bio-diesel, par exemple). 25 000 produits proposés par 3 000 sociétés sont identifiés « Biobased » par l'USDA et labellisés « USDA Bio Preferred ».



CÉRÉALIERS DE FRANCE

VU DANS LA PRESSE

« EN CHINE, L'AGRICULTURE MISE EN DANGER PAR LE SMOG »

Ainsi était intitulé le 26 février dernier un article des Echos.fr consacré à l'impact sur l'agriculture de l'épais nuage de pollution qui couvre chroniquement le nord de la Chine.

Mettant en avant les propos d'un professeur associé à l'Université chinoise d'Agriculture, M. He Dongxian, l'article faisait état de la mise en garde lancée par des scientifiques chinois au sujet de cette pollution aérienne. Une expérience menée durant les derniers mois à Pékin a révélé une très forte chute de l'activité photosynthétique des plantes du fait de la baisse de luminosité due à la pollution. Les plantes poussent moins vite et sont en mauvaise santé.

Selon M. He Dongxian, la communauté des chercheurs est régulièrement sollicitée par des entreprises agricoles en quête de solutions face à cette situation. Le recours à des éclairages électriques et à l'utilisation d'hormones de stimulation de croissance des plantes sont cités comme moyens employés par certaines de ces entreprises.

PROGRÈS TECHNIQUE

TÉLÉDÉTECTION AGRICOLE : SATELLITE ET/OU DRONE ?

Les drones figuraient en bonne place au dernier Salon de l'Agriculture comme outils de télédétection de l'état des cultures, utilisables ainsi pour déterminer les justes doses d'engrais à leur apporter et les soins préventifs ou curatifs à leur administrer contre les maladies. D'où la question, la télédétection par satellite ne cessant par ailleurs de progresser (notamment avec le service leader Farmstar) : satellite et drone, concurrence ou complémentarité ?

Si les technologies de prise et de traitement d'images sont identiques, des différences apparaissent en revanche dans la mise en œuvre des outils. Le satellite est bien adapté pour de grands territoires à forte densité des cultures concernées, tandis que le drone peut cibler plus facilement les cultures moins répandues ou plus dispersées sur un même territoire. Quand un épais couvercle nuageux est installé pour quelques jours, le drone, volant sous les nuages, prend l'avantage sur le satellite alors rendu aveugle. En revanche, tandis que le satellite fonctionne en permanence sans intervention humaine, le drone nécessite le dépôt d'un plan de vol et un pilote qualifié. Enfin, le « débit » du drone – quelques centaines d'hectares par jour – est limité.

In fine, drones et satellites apparaissent plus complémentaires que directement concurrents. Un accord vient d'ailleurs d'être signé entre Airbus Defence and Space (satellites), Delta Drone (fabrication et mise en œuvre de drones) et ARVALIS (institut technique des céréaliers), afin d'explorer les possibilités d'optimisation de l'offre de service de Farmstar grâce aux données acquises au moyen de drones.

LOGISTIQUE

BOOM DE LA CONSTRUCTION DE WAGONS CÉRÉALIERS AUTOUR DE LA MER NOIRE

La montée en puissance depuis quelques années de la production et de l'exportation de céréales de la Russie, de l'Ukraine et du Kazakhstan génère d'importants besoins en wagons céréaliers.

En Russie et en Ukraine, le manque de disponibilité des wagons est un point de blocage à un fonctionnement optimal des capacités portuaires qui ne cessent de se développer sur la mer Noire pour l'exportation de céréales. Le Kazakhstan quant à lui ne peut toujours compter sur les wagons russes qu'il lui faut pour acheminer ses grains vers les ports de la Baltique et de la mer Noire. Il doit par ailleurs faire face aux nouveaux trafics que généreront la mise en service de la ligne Kazakhstan-Turkménistan-Iran et celle de la ligne reliant le port de Bakou, du côté de la Caspienne opposé au sien, à la Turquie.

Outre des efforts de meilleure gestion des parcs de wagons – une joint-venture a par exemple été créée en ce sens à l'automne 2013 entre les deux principales sociétés de transports ferroviaires russe et kazakhe – cette situation donne lieu à d'importantes commandes de wagons neufs. Ainsi la fabrication de wagons céréaliers a-t-elle plus que doublé en 2013 dans toute la CEI et triplé en Ukraine, le principal pays constructeur (73 % du total).

Source : France Export Céréales

INFOCHIFFRES

10 MDS D'€ DE SOLDE DU COMMERCE EXTÉRIEUR CÉRÉALIER EN 2013 EN FRANCE

Dans une balance commerciale globale de la France déficitaire de 61,19 Mds d'€ en 2013, les céréales en vrac et produits de la 1^{ère} transformation des grains ont dégagé quant à eux un excédent de 10,05 Mds d'€. Dans l'excédent des produits agricoles et alimentaires (+ 11,6 Mds d'€), les céréales ont été le secteur agricole qui a dégagé le solde positif le plus important. Le solde des vins et alcools a été légèrement inférieur, avec + 9,818 Mds d'€. Celui des produits laitiers a atteint + 3,273 Mds d'€ et celui des produits de l'élevage et à base de viande + 0,7 Md.

Solde de la balance commerciale céréalière de la France de 2007 à 2013

(milliards d'€)

Années civiles	Céréales en grains	Produits de la 1 ^{ère} transformation des grains(*)	Total
2013	7,759	2,291	10,05
2012	6,591	2,225	8,916
2011	7,356	2,134	9,49
2010	5,395	1,804	7,199
2009	4,52	1,599	6,119
2008	6,093	1,801	7,894
2007	4,243	1,809	6,052

(*) Farines, semoules, malt, produits de l'amidonnerie, 50 % du poste produits pour animaux

Source : Agreste

LES PORTS D'EXPORTATION DE CÉRÉALES EN FRANCE EN 2012

(tonnes)

PORT	VOLUME	PORT	VOLUME
1) Rouen	5 416 626	8) Bayonne	279 204
2) La Rochelle	3 300 374	9) Les Sables-d'Olonne	275 448
3) Bordeaux	1 071 263	10) Caen	218 226
4) Dunkerque	1 051 962	11) Tonnay-Charente	143 662
5) Marseille	907 457	12) Sète	50 516
6) Nantes-St-Nazaire	891 171	13) Rochefort	16 445
7) Port-La-Nouvelle	525 158	14) Fort-de-France	900
TOTAL = 14 146 412			

Source : MEDDE

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



CÉRÉALIERS DE FRANCE

BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB.
Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.